

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-122](#)[Item](#)[Marie Moret à madame Petit, 21 juin 1900](#)

## Marie Moret à madame Petit, 21 juin 1900

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[21 juin 1900](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Petit](#)

Lieu de destination33, rue de Varenne, Paris

### Description

RésuméMarie Moret répond à la lettre du 20 juin 1900 de madame Petit : elle n'est pas directrice de la Société du Familistère, ne s'occupe d'aucune affaire administrative car elle gère exclusivement la publication du journal *Le Devoir* et renvoie sa correspondante vers Louis-Victor Colin pour répondre à sa question. Elle indique toutefois que l'admission au Familistère est difficile pour une personne extérieure et que les places sont attribuées en priorité aux enfants des actuels employés.

SupportLe nom de la destinataire, « Petit », est manuscrit au crayon bleu sur la copie de la lettre à la suite de l'appel de la lettre « Madame ».

### Mots-clés

[Emploi](#), [Famelistère](#), [Information](#)

Personnes citées

- [Colin, Louis-Victor \(1865-1935\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

## Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 1 p. (477r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère  
21 Juin 1900

Madame, Petit

Je ne suis pas à le tête  
de la Société Familistère,  
je ne m'occupe que de la  
forme mensuelle "La Doin"  
(propriété toute personnelle).

La question d'autrui  
me fait honneur de  
me intéresser par votre  
lettre du 20 et est un  
rapport exclusif de  
l'administration générale  
de la Société, Messieurs  
Colin. (adresse  
Colin et Cie, Familistère,  
Guise, Aisne.)

Je ne m'occupe en rien  
absolument d'aucun fait  
administratif. La seule  
chose que je puisse vous  
dire est que l'admission  
dans la Société est très-  
difficile pour les personnes  
en dehors, les sociétés  
préservant au tant  
que possible les places  
devant être données  
aux enfants des titu-  
laires actuels; et ceux-ci  
s'attachent de très près à  
profiter de cette disposition.

Amille, agréer  
Madame, l'assurance  
de mes meilleurs  
salutations  
M. Gardin